fr. par an en moyenne, elle serait aujourd'hui tout à fait libérée,

En supposant, en effet, que le taux de l'emprunt eût été de 5 0/0, elle ne serait plus redevable au 31 décembre 1874, que de 37,059 fr. 80 c., et en admettant que ce taux ne fut que de 4 0/0, elle aurait, à la même date, amorti complètement sa dette, et aurait, en outre, un bénéfice de 64,776 fr. 90 c.

Par conséquent, un taux d'intérêt intermédiaire entre quatre et cinq, auquel la ville aurait certainement trouvé prêteur en 1856, lui aurait permis de se libérer entièrement.

On peut donc dire d'une manière positive que la subvention payée par la ville au concessionnaire, en vertu du traité de 1855, ne constitue pas une charge pour elle, et qu'elle est intégralement couverte par les bénéfices qu'elle a tirés de l'exploitation du canal.

CONCLUSION. — Il est donc démontré que la prétention de la ville de Roubaix d'opérer un prélèvement de 2,000 mètres cubes par jour sur les eaux d'alimentation du canal ne repose sur aucune base sérieuse, que l'Etat n'a contracté vis-à-vis d'elle aucun engagement de cette nature et que, par conséquent, au point de vue du droits la réclamation de la ville de Roubaix ne saurait être accueillie.

—

SITUATION FAITE AUX INDUSTRIELS PAR LA SUPPRESSION DES PRISES D'EAU AU CANAL. — Aussi, le Conseil municipal de Roubaix, dans sa pétition du 22 octobre 1873, invoque-t-il un autre argument.

Il déclare que la suppression des prises d'eau au canal aurait pour conséquence la fermeture de trente usines importantes, dont les ouvriers tomberaient dans une affreuse misère.

Peut-on prendre au sérieux cette déclaration.

La ville de Roubaix est douée, comme on l'a vu, d'une distribution d'eau publique, qui fonctionne très-bien, qui rapporte à la caisse municipale de 20,000 à 25,000 francs de bénéfice annuel, et à laquelle elle peut donner, pour ainsi dire sans bourse délier, toute l'extension qu'elle peut désirer.

Les industriels qui prennent l'eau du canal la paient à un tarif un peu inférieur, il est vrai, à celui de la distribution publique, mais la différence est insignifiante, eu égard aux bénéfices qu'ils réalisent.

Si donc on supprime les prises d'eau au canal, les industriels prendront de l'eau à la distribution publique, leur situation sera à très peu près la même qu'auparavant, et, en tout cas, elle sera exactement la même que celle de tous les autres industriels des deux villes. Seront-ils pour cela obligés de fermer leurs établissements ?

Personne ne voudrait soutenir une pareille assertion.

Il est donc possible d'affirmer que la suppression des prises d'eau au canal peut être opérée sans inconvénient, à la condition, toutefois, qu'on laisse aux industriels un délai suffisant pour se pourvoir d'un autre mode d'alimentation; à ce point de vue, la date du 1er janvier 1875, qui leur a été indiquée, remplit parfaitement le but.

En résumé :

La réclamation du Conseil municipal de Roubaix contre la décision ministérielle du 11 août 1873, qui a ordonné la suppression des prises d'eau industrielles pratiquées dans le canal de Roubaix n'est nullement fondée en droit.

La suppression de ces prises d'eau ne peut avoir aucun inconvénient sérieux pour l'industrie, à la condition qu'un délai suffisant soit laissé aux industriels pour se pourvoir d'un autre mode d'alimentation.

—

Conclusions :

L'ingénieur soussigné est donc d'avis qu'il y a lieu de maintenir en entier la décision du 11 août 1873, la notification qui en a été faite aux industriels, et l'invitation qui leur a été adressée d'avoir à supprimer leurs prises d'eau au canal avant le 1er janvier 1875.

Douai, 6 mars 1874. BERTIN.

Vu et adopté conformément à ma lettre en date de ce jour,

Lille, le 15 février 1874. FLAMENT.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 octobre. — Edouard Delesalle, Grande-Rue. — Laure Vannasse, à Jean-Ghislain. — Louis Parent, rue de Lannoy. — Marie Dumoulin, rue de Lannoy. — Alfred Dewyn, rue du Chemin de Fer.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 octobre. — Alfred Lecomte, 14 jours, Grande-Rue. — Edmond Brackman, 8 mois, rue des Fondeurs. — Adelaïde Piachy, 84 ans, ménagère, rue Saint Vincent de Paul. — Jules Leroy, 10 ans, rue du Tilleul. — Céline Selosse, 1 an, rue de la Paix. — Clémence Moulart, 25 jours, au Pile. — Marguerite Adam, 7 mois, rue de Flandre.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 3 novembre 1874, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ADELAÏDE-JOSEPH BONAVE, épouse de Monsieur Louis CROMBÉ, décédée à Roubaix, le 10 octobre 1874, à l'âge de 58 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Physique

Mercredi 4 octobre, à 8 heures du soir

Application de la dilataton des liquides et des gaz, grands mouvements de l'Océan et de l'atmosphère, chaleurs spécifiques.

Faits Divers

Le conseil suprême maçonnique de France vient de convoquer tous les suprêmes conseils des loges du monde à une réunion générale, qui aura lieu à Lauzanne, le premier lundi de septembre 1875.

— Le budget de la guerre en Allemagne contient pour la première fois un crédit de 3,600 marcs destinés à l'établissement et à l'entretien de stations militaires de pigeons-voyageurs. Cette dépense est motivée par les frais qu'occasionnent l'achat et l'entretien des pigeons ainsi que les voyages des hommes experts chargés de dresser les pigeons pour le service qu'on leur demande.

— Les journaux anglais nous apportent des détails sur l'incendie qui a éclaté mercredi dans la filature de coton de MM. Haigh et fils, à Over (Cheshire) et dont nous avons déjà parlé. Tous les ouvriers, surpris par les flammes pendant leur travail, perdirent la tête : une effroyable panique s'ensuivit : du troisième et même du quatrième étage, les femmes se précipitaient par les fenêtres pêle-mêle avec les balles de coton incandescent que l'on jetait incessamment dans la rue.

Tout à coup une détonation formidable retentit : la chaudière de la machine à vapeur, d'une force de 120 chevaux, avait éclaté; mais ce ne fut rien auprès du fracas sans nom produit par le toit de l'usine, qui s'effondra d'une seule pièce, écrasant trois étages sous lui, les morts et les mourants, les métiers et les matières premières.

Neuf femmes ont été brûlées vives sous les yeux des assistants qui ne pouvaient leur porter secours; des enfants tombant d'une hauteur de 20 mètres sur le pavé, ont été relevés alors qu'ils ne formaient plus qu'une masse sanguinolente. Rien ne peut décrire l'horreur de cette catastrophe. On ignore à quelle cause l'incendie doit son origine.

— Un loup fait, en ce moment et depuis quelque temps, de grand ravages dans le Puy-de-Dôme.

Mardi passé, Abrial Jean, fermier à Bourgeneuf, commune d'Yssingeaux, entrait à six heures du matin dans sa bergerie, où, la veille, il avait renfermé son troupeau, fort de 40 moutons.

Abrial s'arrêta terrifié sur le seuil de la porte : un formidable loup, les yeux injectés de sang, était à trois pas de lui au beau milieu de la bergerie. Abrial fit un pas de retrait ; l'animal, après quelques seconde d'hésitation, s'élança d'un bond vers une fenêtre tout ouverte, par laquelle il disparut.

Le malheureux fermier put alors constater les dégâts occasionnés par ce carnassier, qui, sans doute, avait passé là une partie de la nuit.

Sur quarante moutons, deux seulement étaient intacts; le reste, mort ou mortellement blessé, était perdu. On évalue les pertes à 600 francs.

Le jour précédent, dit le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, un propriétaire de Freycenet d'Auze avait vu son troupeau dispersé et huit moutons mis en pièces par le loup.

— Une scène affligeante, dit le *Figaro*, a ému hier, à Paris, les magistrats et toutes les personnes qui se trouvaient au Palais de Justice. Un des plus honorables magistrats s'est, au milieu d'une séance, mis à se lever et à agiter les bras en chantant et grimaçant ! Il venait d'être frappé d'un accès d'aliénation mentales.

On juge de l'effet que produisit dans la salle cette scène incroyable. Le président s'empressa de déclarer la séance levée et d'emmener l'infortuné magistrat, qui continuait toujours à grimacer et à chanter. On a appelé au plus vite un médecin pour lui donner des soins.

Ce n'est pas la première fois que le travail et la tension d'esprit que nécessite chez les magistrats la difficile mission qu'ils ont à remplir, amènent des accidents de ce genre. Pareille chose était arrivée à M. Achille Morin, ce conseiller à la cour de cassation qui, atteint du délire de la persécution, fut emmené par sa famille au Pecq, où il se jeta un beau jour dans un puits.

— Nous avons annoncé hier que tous les singes du cirque Fernando, à Paris, ayant réussi à forcer la porte de leur cage, avaient opéré leur sortie en masse, et s'étaient éparpillés dans toutes les directions. Depuis ce temps-là, on est à leur recherche, et l'on n'a pu encore en rattraper que deux — deux des moins savants. On a bien suivi pendant quelques temps la trace des autres, mais on n'a pas encore réussi à mettre la main dessus.

Il y en a un qu'on a failli attraper à la foire permanente du boulevard Rochechouart; il était monté sur les chevaux de bois pendant que ceux-ci tournaient, et cela semblait le divertir prodigieusement. Quand on a voulu s'en emparer, il a filé comme un éclair, et a renversé cent pas plus loin un joueur d'orgue entre les jambes duquel il est passé. Puis, profitant de la stupéfaction de celui-ci, il s'est assis devant son instrument dont il avait la spécialité de jouer au cirque Fernando, a commencé à moudre cinq ou six mesures de la *Mère Angot*, et a gagné les toits par un tuyau de conduite.

Au numéro 27 bis du boulevard Rochechouart s'est passée une scène fort amusante :

Un écuyer du cirque Fernando s'est présenté chez le concierge, et lui a demandé « s'il n'avait pas un singe dans la maison ». Le concierge, considérant cette demande comme une insulte à ses locataires, a mis le questionneur à la porte à grands coups de plumeau.

Tout cela est fort dramatique, car on ne sait pas à quels méfaits peuvent se livrer les fugitifs, qui, grâce à leur éducation soignée, sont encore bien plus en état de faire le mal que leurs collègues.

— On lit dans le *Daily Telegraph* :

Une famine terrible ravage en ce moment les districts du sud-ouest de l'Etat de Noublaska, aux Etats-Unis. Plus de 100 personnes sont déjà mortes de faim, et 10,000 au moins se trouvent actuellement dans la plus extrême détresse. »

AFFREUX ACCIDENT. — On écrit d'Anlier, (Luxembourg) :

» On a enterré aujourd'hui, 28 octobre, à Anlier, la femme de Hubert Clément, assommée par un bélier.

» Lundi dernier, vers 10 heures du matin, cette femme, un seau à la main, allait chercher de l'eau à la fontaine. Elle rencontra sur son passage le troupeau de moutons que l'on conduisait aux champs.

» Tout-à-coup un bélier se détacha du troupeau, prit son élan, et vint lui donner un coup de tête à l'abdomen et la renversa.

» Fier de son succès, il s'élance de nouveau et lui porte un second coup en plein visage. Le sang coulait en abondance par la bouche et par le nez.

» La pauvre femme était étendue, inerte sur le chemin, nageant dans son sang.

» On s'empressa de la transporter chez elle, où elle expira le lendemain matin, après d'horribles souffrances et sans avoir pu recouvrer qu'une très faible partie de sa connaissance.

» Elle laisse quatre petites filles, dont la plus jeune n'a que trois ans. Le père est au désespoir.

— On lit dans l'*Union savoisienne* :

« Quatre suicides viennent de se produire en moins de quinze jours dans notre pays de Savoie. Un père de famille s'est jeté dans le lac d'Annecy et un autre dans le Léman. Un vieux célibataire de Chambéry s'est axphyxié, et un jeune homme de Brens s'est brûlé la cervelle. Voilà des crimes bien humiliants et qui accusent un affaiblissement bien regrettable de l'esprit religieux dans nos contrées.

— Depuis cinquante ans on a plusieurs fois annoncé que le célèbre portique de Temple Bar, qui s'élève entre Fleet Street et le Strand, et que l'on considère, quoique à tort, comme l'antique limite de la cité de Londres, était condamné à disparaître à cause des obstacles qu'il apporte à la circulation du quartier le plus populeux de la ville. Enfin sa condamnation définitive, dit le *Times*, vient d'être prononcée, et bientôt Temple Bar n'existera plus que dans le souvenir des antiquaires.

L'histoire de Temple Bar, qui se rattache à tant de grands événements, est en effet pleine d'intérêt. Dans le principe, une simple barrière, une *barre* d'un genre quelconque, plus ou moins solide, existait au lieu même où se trouve l'édifice actuel, pour marquer les limites, non de la cité de Londres, telle qu'elle est aujourd'hui, car elle se terminait au pied de Ludgate Hill, mais de sa juridiction.

Suivant les probabilités, le Bar n'était qu'une chaîne de fer ou une barre de bois sous les rois normands et les Plantagenets; les citoyens de Londres sont redevables de la construction du portique aux chevaliers du Temple établis tout auprès.

Quelques antiquaires pensent que la barrière de bois fut détruite lors de la grande rébellion, véritable jacquerie anglaise, de Wat Tyler en 1381.

Il n'est plus question du *Bar* jusqu'au seizième siècle. En 1502, on trouve une mention relative à la garde de Temple Bar pendant des troubles populaires, dont on ignore la cause. Il est clair qu'à cette époque, c'était déjà quelque chose de plus qu'une simple barrière. Trente ans plus tard, Anne Boleyn passa sous Temple Bar pour se rendre de la tour de Londres à l'abbaye de Westminster, où elle fut couronnée.

On possède encore une gravure de ce temps qui nous montre Temple Bar comme un édifice. Quelques années plus tard, Philippe et Marie, le jour de leur mariage, s'arrêtèrent en ce lieu; une harangue leur fut adressée en latin.

Elisabeth, Jacques Ier, Charles Ier, Olivier Cromwell et Charles II virent successivement les portes de cet édifice s'ouvrir devant eux et passèrent sous sa voûte.

Fairfax, Bradshaw et Monk s'y arrêtèrent au temps de leur prospérité, et Temple Bar fut témoin de beaucoup de scènes politiques dans un temps d'agitations populaires.

Hogarth a reproduit l'une d'elles, mais, par un curieux anachronisme, son dessin nous montre le portique actuel, qui n'a été construit que douze ans plus tard.

L'ancien Temple Bar avait une arcade centrale avec deux arcades sur les côtés. La construction actuelle reproduit exactement les mêmes dispositions. C'était, comme architecture, d'une grande simplicité; l'arcade du milieu, sous laquelle passaient les voitures, était surmontée des armes du roi; les deux arcades latérales pour les piétons portaient les armes de la ville; l'édifice avait un toit élevé et à piguon; entre les trois ouvertures livrées à la circulation, il existait deux colonnes avec piédestal uni et d'autres colonnes à chaque extrémité.

Temple Bar échappa au grand incendie de 1666; mais trois ans ne s'étaient pas écoulés depuis le couronnement de Charles II, qu'on décida, le 27 juin 1669, qu'il serait démoli et reconstruit dans de plus grandes proportions. Sir Christopher Wren donna les dessins du nouvel édifice, don la première pierre fut posée en 1670, et qui fut terminée en deux années.

Les dépenses ne s'élevèrent qu'à 1,397 livres sterling, y compris 480 livres pour les quatre effigies qui lui servent encore d'ornement et qui sont l'œuvre de John Bushnell; elles sont médiocres et très dégradées. Celles qui sont du côté de la cité représentent, dit-on, Jacques Ier et la reine Anne de Danemarck; les deux autres du côté de l'ouest, Charles Ier et Charles II.

C'est sur la plate-forme de Temple Bar qu'ont été exposées les têtes d'un grand nombre de rebelles contre les Stuarts et les premiers monarques de la dynastie hanovrienne. Horace Walpole et sir Nataniel Wraxalle racontent quel lugubre spectacle ce lieu présentait dans leur jeunesse. Les crânes des suppliciés n'ont été enlevés qu'au milieu du siècle dernier.

— Chez le commissaire de police de Charenne. Un monsieur amène hier sa bonne à laquelle il reproche de lui fournir des comptes exagérés.

— Comment ! dit le magistrat en examinant la note. Vous comptez trente francs de lait dans un mois ?

— Oh ! monsieur, répond l'enfant avec ingénuité, il n'y a rien qui monte comme le lait.

MAXIMES RADICALES

Sous ce titre, qui donne à réfléchir : *Memento*, plusieurs journaux reproduisent les extraits suivants, qu'il est, en effet, bon de retenir :

Vous vous appelez «les rouges» N'anticipons pas. Nous ne le sommes pas encore, mais nous ne demandons qu'à le devenir. «Nous voulons être rouges du sang des blancs. »

Le journal des *Droits de l'homme*,
de Montpellier, 10 février 1871. »

—

Il faut avant tout se débarrasser, par les moyens légaux, « tant qu'ils seront de mise, » des traîtres de la *légitimité* et des forbans de l'orléanisme.

(*Emancipateur de Toulouse*, juillet 1872.

—

Ceux qui tirèrent sur la manifestation de la place Vendôme étaient dans « leur droit » comme l'étaient les défenseurs de l'Hôtel-de-Ville, le 22 janvier.

(*Le Siècle*.)

—

Nous « ne pouvons rester dans la légalité absolue ; elle tuerait la république. L'arbitraire qui se justifie par un but utile est absous par les principes de la politique. »

(*Eclaireur de Saint-Etienne*,
14 octobre 1870)

—

Le jour où nous serons au pouvoir, les monarchistes nous obéiront, « sinon nous leur ferons mesurer la distance qu'il y a entre la France et la Nouvelle Calédonie. »

Lambert, député de l'Algérie.

—

Nous demandons non seulement l'impunité pour l'outrage à la « moralité religieuse « mais encore et au même titre pour l'outrage à la « morale » publique.

Jules Simon. *La Politique radicale*.

M. Jules Simon, l'auteur de cette dernière pièce, a dit que tous les partis républicains n'en faisaient plus qu'un seul. M. de Malleville l'a dit aussi.

ERUDIMINI !...

VARIÉTÉS

Berlin et les Berlinois.

Les Allemands nous connaissent plus que nous ne connaissons les Allemands; c'est là une vérité qui ne peut guère être contestée. Le devoir de la presse est donc de multiplier les enseignements, et de suppléer par des informations multipliés à cette absence de notions suffisantes sur l'Europe qui caractérise en dépit de nos prétentions suffisantes à l'omni-science l'universalité des Français. C'est à ce titre que nous empruntons aux *Lettres d'un voyageur*, publiées par le *Français*, ce tableau-diquant de Berlin et des Berlinois.

« Il n'y a pas de règle sans exception, dit le proverbe ; mais je crois pouvoir formuler une maxime qui n'admet aucune exception et la voici : tous les Prussiens sont mal élevés Je sais bien qu'il y a des degrés et des nuances dans ce qu'on est convenu d'appeler la bonne éducation et les manières ; mais il y a un minimum formulé dans le manuel de la civilité puérile et honnête auquel aucun Prussien n'est pas encore arrivé. Exemple : il n'est pas un Prussien, depuis le duc et pair jusqu'au tonnelier Kulman, qui ne

---

rent brusquement.

— Qui donc me donnera tout cela ? demanda-t-elle effarée.

— Nicolas, répondit Mme Audouin triomphante.

— Qui cela ? fit Théodore en éclatant de rire... ce gros monsieur qui regardait Adrienne comme s'il eût voulu la dévorer ?...

— Ce gros monsieur, reprit M. Audouin avec emphase, a quarante mille livres de rentes, et s'il nous faisait l'honneur de nous demander la main d'Adrienne...

— Adrienne refuserait ! interrompit la jeune fille avec une extrême vivacité.

— Miséricorde ! ma pauvre fille, tu deviens folle ! s'écria la mère en joignant les mains.

Adrienne se pencha, câline, sur les mains de la bonne dame, qu'elle caressa doucement.

— Voudriez-vous me vendre, maman? demanda-t-elle.

— Mais tu serais si heureuse !... ah ! va, un bonheur si brillant ne peut nous arriver...

— Eh bien ! franchement, là, je ne te le souhaite que modérément ! conclut Théodore en ouvrant la portière.

Adrienne regagna sa chambre toute attristée. La pensée d'un mariage avec cet homme vulgaire, nul, prétentieux, qui n'avait d'autre mérite que sa fortune, faisait passer dans ses veines un frisson de dégoût.

Elle espéra cependant que son attitude vis-à-vis de lui aurait déplu suffisamment à l'usinier pour l'arrêter court dans ses projets d'union. Cette illusion fut de courte durée.

Le mardi suivant, M. Nicolas fit son entrée dans le petit salon de Mlle Audouin avec toute la solennité qu'il crut devoir déployer dans cette circonstance significative.

La vieille Jeannette l'annonça d'une voix sonore qui fit tressaillir Adrienne. Celle-ci se leva avec une nonchalance qui n'était pas dans ses habitudes et qui lui donna, sans qu'elle en eût conscience, un charme de plus. Elle avança un fauteuil au visiteur, en répondant à son salut par une rougeur subite où la pudeur et la contrariété avaient également part.

Mme Audouin, qui devinait dans cette visite empressée la confirmation de ses secrètes espérances, déploya toute sa cordialité envers l'industriel, dont le large visage s'épanouit de satisfaction.

Adrienne avait repris sa place habituelle, sa broderie, et se disposait au silence le plus absolu. Ce n'était pas le compte de M. Nicolas, qui voulait se donner le plaisir de constater qu'elle était aussi charmante au moral qu'au physique. Aussi mit-il en œuvre toute sa diplomatie pour la contraindre à une conversation directe à laquelle elle s'obstinait à n'accorder que des monosyllables.

— Vous êtes musicienne, mademoiselle ?

— Très peu, monsieur.

— Oh ! un peu !... c'est de la modestie. Voilà sur votre piano des ouvertures qui me paraissent difficiles. Vous devez avoir, au contraire, un véritable talent.

Adrienne s'inclina, sans protester davantage.

— Peignez-vous, mademoiselle ?

— Non, monsieur.

— C'est dommage... si j'en juge par le dessein que vous brodez.

— Je ne l'ai point composé.

— C'est égal, vous auriez parfaitement tenu un crayon.

— A Poitiers, les professeurs nous manquaient... dit Mme Audouin pour soutenir la conversation.

— Oui, à Poitiers; mais à Paris ?...

— Ah ! sans doute. Seulement il est trop tard pour redevenir écolière.

— Tard !... Allons donc ! Mlle Audouin est si jeune !

— Je suis une enfant, en effet, monsieur, dit Adrienne, qui crut ingénument déplaire à ce vieux prétendant; je regrette parfois ma poupée, et, sans le respect humain qui me retient un peu, je la reprendrais peut-être.

— C'est charmant ! charmant ! s'écria le gros homme, dont les petits yeux gris s'enflammèrent de plus belle.

— Mais non, monsieur, je suis...

— Vous êtes, mademoiselle, un type parfait de candeur et de bonne éducation, que je félicite Madame votre mère de posséder en votre personne.

Adrienne le regarda, blessée de la louange et plus encore du ton enthousiaste dont elle était faite; elle se remit à tirer son aiguille par un mouvement saccadé, et toute l'éloquence de M. Nicolas ne put plus lui arracher une parole.

D'abord un peu déconcerté de ce parti pris de silence, le gros homme l'attribua bientôt à la timidité, au trouble qu'il produisait en elle, que sais-je ? à toute autre chose, enfin, qu'à la répulsion qu'il ne croyait certes pas inspirer.

Il se retira au bout d'une grande heure, satisfait de cette entrevue, de plus en plus épris, et complètement décidé à commencer des démarches officielles qui devaient, il n'en doutait pas, lui donner Adrienne pour femme.

Après son départ, Mme Audouin tomba dans une rêverie profonde, sans doute très-agréable, car ses yeux souriaient sous ses lunettes, et son aiguille à tricoter restait plantée dans ses cheveux.

Il fallut que sa fille lui rappelât par deux fois que c'était le jour de Mme Véridan et qu'il serait poli d'y faire une apparition, pour que la digne femme consentit à s'arracher à sa vision séduisante. Adrienne prétexta un mal de tête pour ne pas accompagner sa mère.

Celle-ci, qui espérait bien recevoir chez Mme Véridan quelque explication flatteuse, sinon même une ouverture directe, n'insista que très-légèrement et consentit à laisser la jeune fille attendre seule la rentrée de son père et de Théodore.

A peine libre, Adrienne jeta son ouvrage, ferma son piano, abandonna la fenêtre, où elle n'attendait personne, et vint se blottir dans un immense fauteuil qu'affectionnait son père et qui l'invitait tout particulièrement à la méditation.

Un vrai chagrin grandissait dans son cœur avec chaque jour qui s'écoulait, sans amener la démarche loyale qu'elle attendait de la part du jeune homme inconnu. Il disait l'aimer, cependant, et tandis qu'il perdait ces heures précieuses, un autre plus hardi allait solliciter cette petite main qu'elle eût donnée de si bon cœur. Quel obstacle retenait donc ce mélancolique jeune homme, dont le regard magnétique l'enveloppait chaque jour de ses chauds rayons. N'était-il pas libre ? Pas libre ? c'était impossible, puisqu'il lui avait écrit.

Jeannette ouvrit la porte du salon.

— Mademoiselle, dit-elle, il y a là une personne qui voudrait vous parler.

(*A suivre*).